

# Code d'éthique

## Association Toilettage Québec

### Avant-propos

Le présent code d'éthique constitue un guide pour le maintien de relations saines et respectueuses au sein de l'association. Il constitue un outil de référence qui permettra à l'ATQ :

- 1 d'atteindre sa mission
- 2 de garder sa crédibilité auprès des acteurs externes et de la communauté
- 3 d'assurer une saine cohésion entre ses membres
- 4 de faire respecter les valeurs et les règlements

Le code s'applique à tous les membres. Ceux-ci, par leurs actions et leurs décisions, jouent un rôle très important dans la réalisation de la mission de l'association. La violation des règles mentionnées dans ce document est sujette à des sanctions allant de la réprimande jusqu'à la radiation.

### CHAPITRE 1 : Mission et valeurs de l'association

L'ATQ est un organisme démocratique à but non lucratif. Sa mission est de promouvoir et valoriser le domaine du toilettage et de ses travailleurs au Québec. Cette mission s'articule autour de certaines valeurs qui constituent la base des actions communautaires de l'ATQ.

- 1 Respect du client, de l'animal et de ses pairs
- 2 Exécution du travail au meilleur de ses connaissances
- 3 Se développer et évoluer dans le domaine du toilettage

### CHAPITRE 2 : Objectifs de l'association

Les objectifs poursuivis par l'ATQ sont :

- 1 Valoriser le métier de toiletteur.
- 2 Devenir une ressource pour le public, les médias et les intervenants en matière de toilettage
- 3 Encourager la formation continue des toiletteurs
- 4 Promouvoir les salons de toilettages du Québec et le métier de toiletteur

## CHAPITRE 3 : Cadre d'éthique

Le CA doit :

- 1 Prendre les mesures nécessaires afin d'informer régulièrement les membres pour maintenir la vie associative au sein de l'association
- 2 Prendre les actions et les décisions qui reflètent les règlements et les valeurs de l'ATQ et ce dans le seul but d'avantager l'association dans son ensemble et non pour le profit de ses membres individuellement.

Chaque membre doit :

- 1 Être conscient de ses engagements et de ses responsabilités
- 2 Promouvoir et encourager l'utilisation des normes de conduite les plus élevées
- 3 Chercher activement à soutenir l'association en adhérant à sa vision, à sa mission, à ses objectifs, à ses règlements et à son fonctionnement
- 4 Agir en ayant recours à des moyens conformes à l'intérêt public et aux lois en vigueur
- 5 Viser l'excellence dans tous les aspects de la gestion, de ses interventions auprès des personnes et de ses relations avec les partenaires
- 6 Respecter les règles de confidentialité quant à toute information confidentielle confiée à l'association ou mise en circulation par cette dernière. Aucune information confidentielle ne pourra être divulguée en dehors de l'association sans le consentement écrit des personnes concernées
- 7 Agir dans un esprit de respect des intérêts collectifs des membres de l'ATQ
- 8 Éviter et dénoncer tout comportement portant atteinte à la dignité des membres
- 9 Respecter l'intégrité et la vie privée des autres
- 10 Promouvoir et maintenir la vie associative et démocratique de l'association
- 11 Respecter les fonctions attribuées au CA et aux autres membres
- 12 Effectuer une gestion rationnelle des biens de l'association
- 13 Prendre des décisions sur la base d'informations vérifiées ou reconnues
- 14 Préserver et développer la crédibilité de l'ATQ
- 15 Saisir les occasions pour sensibiliser les citoyens au rôle de l'association et du réseau qu'il constitue
- 16 Informer le CA de tout conflit d'intérêts existant dans l'association